



Questions-Réponses sur la carte santé électronique (Gesundheitskarte) pour les demandeurs d'asile à Berlin

1. Qu'est-ce que la carte santé électronique (Gesundheitskarte) ?

La carte santé électronique est une preuve d'assurance maladie. Dans la carte les dates de l'assuré comme le nom, la date de naissance, l'adresse, le numéro et le statut de l'assuré sont enregistrées. Dans la plupart des cas, une photo de l'assuré est imprimée sur la carte.

Chaque membre de l'assurance maladie et chaque membre de la famille coassuré reçoit sa propre carte.

La carte santé électronique doit être apportée avec chaque visite chez le médecin, car il sert de preuve d'une assurance maladie existante et les services médicaux sont facturés via cette carte.

2. Comment les demandeurs d'asile peuvent recevoir la carte électronique santé...

... quand on est arrivé avant janvier 2016 et a reçu un « voyant vert » ?

Depuis l'été 2016, des cartes santé sont données petit à petit aux demandeurs d'asile qui vivent depuis plus longtemps à Berlin. Ils ne doivent pas s'occuper eux-mêmes de la demande de la carte, mais ils reçoivent un ordre de retrait du Bureau d'État pour les affaires des réfugiés (LAF) et peuvent récupérer la carte à la date qui y est indiquée. Ce processus va durer un certain temps. Jusqu'à tous les demandeurs d'asile aient une carte, les certificats de traitement (« Behandlungsscheine ») continueront à s'appliquer en parallèle.

... quand on arrive à Berlin après janvier 2016 ?

Des demandeurs d'asile arrivant à Berlin pour la première fois doivent s'enregistrer au Bureau d'État pour les affaires des réfugiés (LAF). Ils y reçoivent un ordre de retrait pour récupérer la carte santé électronique au bout de 28 jours environ.

En plus, ils reçoivent un certificat de soins temporaire (« vorläufige Betreuungsbescheinigung »), pour permettre des soins médicaux jusqu'à la réception de la carte santé et une exemption du paiement. Ces certifications doivent être présentées chez chaque médecin.

3. Comment la carte santé électronique est utilisé chez le médecin et à l'hôpital ?



MEDIZIN HILFT e.V.



La carte santé est une preuve du droit aux soins médicaux. La carte est enregistrée chez les médecins via un terminal, puis utilisée pour la documentation et la facturation du traitement.

4. Peut-on voir sur la carte qu'elle a été délivrée à un demandeur d'asile ?

Oui, mais les médecins et hôpitaux peuvent utiliser la carte santé pour les demandeurs d'asile comme toutes les autres cartes santé. Les traitements médicaux sont facturés à l'association des médecins de l'assurance maladie obligatoire de Berlin. Ainsi, on ne doit pas payer le traitement.

5. Comment le certificat de soins temporaire (« vorläufige Betreuungsbescheinigung ») est utilisé chez le médecin ?

Le certificat de soins temporaire sert de justificatif d'une assurance maladie jusqu'à les demandeurs d'asile ont reçu leur carte santé électronique. Ainsi, on peut déjà consulter un médecin avant d'avoir la carte santé et on ne doit pas payer le traitement.

6. Quels services médicaux les demandeurs d'asile peuvent obtenir avec la carte santé ?

Les traitements médicaux ne changent pas avec la carte. Pour les demandeurs d'asile qui se trouvent en Allemagne depuis **moins de 15 mois** les dispositions de l'article 4 AsylbLG et de l'article 6 AsylbLG continuent de s'appliquer. Les demandeurs d'asile qui vivent en Allemagne depuis **plus de 15 mois** ont les mêmes droits que tous les autres membres de l'assurance santé (§2AsylbLG).